

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Date de la convocation : 7 décembre 2021	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	18
	nombre de procurations :	13
	nombre de membres absents :	02
	nombre de votants.	31

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un

Et le treize décembre à seize heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

<u>Présents</u>: Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Alain ROGER

Pouvoirs:

Nathalie CANO Paul KHADIR Sophie LE METER Charline HATOT-MEDARIAN Malaury TORRES	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT Pascal SIMONETTI Nicole DAVICO-MELEK Blandine GOMART-JACQUET Michèle VENET-LELOUP
Thierry RAMEL Emmanuelle PLAT Gabriel PICH Renaud PIOLINE	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Alain DECANIS Nicolas SAETTLER Michèle VENET-LELOUP Hélène NICOLAS
Olivier BARRAU Hélène HENRI Christian LOMBARD Vesselina GARELLO	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Mireille BŒUF Mireille BŒUF Jacques FREYNET Alain ROGER

Absents:

Nathalie FRAZAO Christine LANFRANCHI-DORGAL

M. Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

127 - MODIFICATION DES TARIFICATIONS COMMUNALES

Intervention de Monsieur Alain ROGER

Notre groupe va voter contre cette délibération car les différentes augmentations même si parfois elles sont relativement modérées, mais de nombreux tarifs augmentent du simple au double. Et viennent se rajouter à l'augmentation et autres charges fixes dues par les commerces. Ces augmentations concernent principalement les terrasses et les vérandas et ça va pénaliser en particulier les bars et les restaurants qui ont déjà un premier semestre difficile et avec beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir proche. Si vous rencontrez et discutez avec les acteurs économiques importants pour notre ville, en tout cas ces acteurs-là, la grande majorité d'entre eux ne comprennent pas et sont contre cette augmentation. Pour les établissements situés sur la place Malherbe, ils ont le sentiment d'avoir été trahis, car la piétonnisation de la place leur a été proposée pour permettre d'agrandir leurs terrasses, et aujourd'hui vous prenez cette décision pénalisante. Pour les autres, ils constatent déjà depuis quelques mois un manque de fréquentation de leurs établissements et une baisse de leur chiffre d'affaires qui sont liés déjà à des décisions municipales impactant la circulation et le stationnement.

D'autre part, cette décision d'augmentation tarifaire vient à l'encontre des mesures et des aides versées il y a quelques mois en faveur et en soutien d'un certain nombre de commerces en

difficulté.

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

Nous sommes depuis bientôt deux ans dans une crise sanitaire sans précédent, alors que les infections repartent à la hausse en cette fin d'année. Comment ne pas penser à nos commerçants du centre-ville qui ont été obligés de fermer leurs commerces à plusieurs reprises, dont certains ne se sont jamais remis ou sont en grande difficulté? Leur perspective est loin d'être bonne et pour les aider vous proposez d'augmenter la tarification des terrasses et étalages, de façon incongrue de plus de 30, 100, 200 % et au-delà. Aujourd'hui, qui accepterait de payer de telles augmentations, quand on va faire ses courses, dans cette salle? Je pense, personne.

Ces augmentations sont-elles de nature à conforter le budget de notre Commune, alors que la Commune bénéficie d'autres ressources supplémentaires non négligeables, par exemple la taxe additionnelle de droit de mutation, 650 000 €, que vous avez présentée lors de la délibération n°24 la semaine dernière, alors une augmentation peut-être, mais certainement pas de cet ordre. Par ailleurs ce n'est pas la bonne période, sachant que cette crise malheureusement est loin d'être terminée. C'est la survie de nos commerces locaux qui se joue, nous vous demandons de bien

vouloir surseoir à cette délibération.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Je voudrais simplement rajouter par rapport à la présentation de Monsieur l'Adjoint aux finances, que se rapprocher des communes de même strate c'est un choix, et vous avez dit historiquement « Les rentrées étaient basses parce que la pression sur les Saint Maximinois était basse. », et c'est un choix; ne pas faire peser sur les Saint Maximinois des pressions fiscales très importantes. Là vous avez choisi le contraire et vous avez semblé vouloir, au contraire, demander un effort financier aux Saint Maximinois. Vous dites « Les Saint Maximinois doivent bénéficier des équipements auxquels ils ont droit et c'est pour cela que nous nous permettons d'augmenter. ». Eh bien les équipements auxquels ils ont droit, oui, mais il faut aller chercher l'argent où il se trouve et pas forcément dans la poche des Saint Maximinois et pour cela il existe des aides, il existe des subventions et quand on arrête des projets, qu'on perd beaucoup d'argent, il est évident qu'il faut aller en trouver après.

Intervention de Monsieur le Maire

Je reprends ce que nous a dit Claude. Effectivement, les recettes réelles de fonctionnement de la Commune sont très basses. Quand on a 30 % de moins que la moyenne des communes de même strate il ne faut pas être un grand mathématicien pour savoir que cela va être très compliqué pour faire face aux multiples demandes que l'on peut avoir dans tous les domaines. Dans le scolaire, je sais que lorsqu'on est dans l'opposition on a tendance à dire qu'aucune augmentation n'est justifiée mais par contre il faudrait distribuer beaucoup plus. Mais aujourd'hui, j'ai l'occasion d'échanger avec les parents d'élèves, qui, à juste titre, me demandent des équipements et des dépenses de fonctionnement beaucoup plus importantes. Dans certains quartiers on me demande des équipements importants en matière de bassin de rétention pour lutter contre les inondations, ceux du centre-ville qui réclament à juste titre que l'on refasse un certain nombre de chaussées, la rue Baudin, la rue Denfert-Rochereau. Nous avons l'impression de rentrer dans des lieux qui ont été bombardés et je pourrais multiplier les exemples comme ceux-là dans à peu près tous les domaines.

Pourquoi en sommes-nous là? Eh bien parce que depuis notre rentrée dans l'agglo, depuis 4 ans, nous avons des recettes qui sont très basses puisque si vous regardez, et ça chacun peut très bien le faire de chez lui, vous allez sur MINEFI (collectivites-locales.gouv.fr → finances-localescommunes → consulter les comptes individuels des communes → sélectionner la commune) où nous avons les comptes de toutes les communes depuis une dizaine d'années. Si vous regardez l'évolution, vous ne pourrez que constater que depuis 4 ans Saint Maximin a des recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant qui sont très faibles et ça n'a rien à voir avec la pression fiscale. Ce n'est pas le choix que vous avez fait mais on a des taux qui sont les plus importants des taux de la taxe foncière puisque c'est la seule qui reste. Nous avons un taux qui est l'un des plus importants des anciennes 8 communes de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien. On ne peut pas nous raconter que nos impôts sont très bas, ce n'est pas vrai. Donc si nous regardons maintenant pourquoi on en est là, pourquoi nous avons 30 % de moins que les communes de la même strate : les impôts, les produits du foncier en euros par habitant on est légèrement au-dessus, si je regarde la DGF, les dotations d'Etat on est aussi dans la moyenne des communes de même strate. Ce qui nous manque pour beaucoup c'est les transferts de l'intercommunalité. Alors je ne sais pas comment tout ça a été monté, nous avons demandé un audit financier à un cabinet comptable qui l'a démontré au centime près, si je le dis aujourd'hui c'est que nous avons tous les résultats, aujourd'hui il est impératif de venir pour chacun des chapitres à des niveaux de recettes à peu près moyens. Pour en revenir à ce que Claude évoquait. c'est-à-dire les tarifs du domaine public, nous étions très bas. On ne peut pas en même temps être une commune très pauvre, dire non à nos citoyens qui me demandent de financer des équipements et maintenir des tarifs très bas partout, cela n'est pas possible. Alors s'il s'agissait d'arriver à des tarifs prohibitifs, vous auriez peut-être raison, mais on est encore très largement en-dessous de ce qui est pratiqué partout et vous voudriez que l'on reste encore très bas et en même temps vous nous diriez regardez, vous n'arrivez pas à faire face aux demandes de vos concitoyens. Ce n'est pas raisonnable. Je comprends bien, vous êtes dans l'opposition, vous vous opposez eh bien nous on propose une politique volontariste, pour essayer de financer tous les équipements que l'on pourra. Nous ne pourrons pas tout faire, nous avons des retards énormes dans tous les domaines mais on essaiera d'en financer le maximum dans le mandat qui vient.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Vous reprochez cela à l'ancienne municipalité et à l'Agglomération, c'est évident c'est toujours la faute des autres, mais on ne peut pas nous reprocher de ménager les Saint Maximinois, de ne pas avoir augmenté les impôts, c'était quand même une politique assez favorable pour l'ensemble des personnes qui vivent ici. Quant aux équipements, vous avez arrêté la plupart des équipements qui étaient financés donc c'est sûr que maintenant en ayant perdu beaucoup de chose, il faut aller chercher les financements.

Intervention de Monsieur le Maire

Quand je regarde le Clos de Roques, je me dis que nous sommes très loin du compte. Pour un coût de 15 à 17 millions d'euros on avait péniblement 1,5 million de financé donc il en manquait 13,5. On avait un beau dessin mais c'est à peu près tout ce qu'on nous a présenté. Donc j'espère que nous y arriverons tous ensemble. Vous espérez sûrement que je n'y arrive pas, c'est votre jeu. Nous on essaye de développer la commune au moins sur le mandat et on va essayer de faire le maximum et heureusement qu'il y a beaucoup de gens qui adhèrent à ça et qui ont vraiment envie que nous arrivions à développer Saint Maximin. Je crois que nous ne serons pas d'accord sur les tarifs.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Nous voterons contre définitivement pour aider nos Saint Maximinois et surtout nos commerçants qui ont beaucoup de mal à se relever.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

- D'approuver les tarifs présentés dans les tableaux ci-dessous
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire

LOCATION DE MATERIELS

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
TABLE	1,60 €	2€
CHAISES	0,50 €	1€
TENTES	20€	40 €
CAUTION	80€	100 € si tables et chaises 300 € si tentes en plus

PERMISSION DE VOIRIE

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Echafaudages	3€/m2/semaine	2 €/ml/ jour
Stationnement camion, y compris déménagement	20 €/véhicule/jour	40 €/véhicule/jour

MARCHANDS AMBULANTS

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Camions pizza ou snack sans fourniture d'électricité	1,10€/ml/jour	250 €/mois
Camions pizza ou snack avec fourniture d'électricité	1,10€/ml/jour	300 €/ mois
Camion outillage ou autre (publicitaire,)	80€/véhicule/jour	100 €/véhicule/jour

TERRASSES

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Terrasses	11 €/m2/an	15€/m2/an
Vérandas	15 €/m2/an	22 €/m2/an
Occupation supplémentaire	6 €/m2/an	1€/m2/jour (5 WE par an
à caractère exceptionnel	0 % 11127 an	maxi)

ETALAGES

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Appareils à glaces et jus de	50 €/unité/an	80 €/unité/an
fruits / rôtissoires	50 G/ tillite/ all	ov e/ unite/ an

DROIT DE STATIONNEMENT

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Taxi	220 €/ an	250 €/an/emplacement

CIRQUES

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Caravanes cirques	5,30 €/jour	6€/jour
Cirque Cat. 1	Repos : 27 €/jour Travail : 89 €/jour	
Cirque Cat. 2	Repos: 18 €/jour Travail: 35 €/jour	Structures et cirques itinérants autonomes en électricité et sans scellement au sol : 50 €/jour
Cirque Cat. 3	Repos : 15 €/jour Travail : 27 €/jour	

MANEGES

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Catégorie F 1 (petit manège)	33 €/jour	42 €/jour
Catégorie F 2 (grand manège)	82 €/jour	103 €/jour
Catégorie F 3 (pêche aux canards, pinces, etc.)	2,5 €/ ML/jour	3 €/ ML/jour
Catégorie F 4 (stand de	3,3 €/ML/jour	5 €/ML/jour

restauration)		
Catégorie F 5 (stand de petite restauration, type churros)	1,85 €/ML/jour	3 €/ML/jour
Catégorie F 6 (trampoline, château gonflable)	7,40 €/ML/jour	9 €/ML/jour

MARCHES (hebdomadaire, paysan)

Nature	Tarif actuel	Tarif appliqué
Marché hebdomadaire	1,50€/ML/jour Hiver et 2€ l'été	1,50 €/ml/jour Tarif abonné (appliqué aux commerçants non sédentaires titulaire d'un emplacement) 1,80 €/ml/jour Tarif appliqué aux commerçants non sédentaires de passage ainsi qu'aux commerçants non sédentaires titulaires d'un emplacement ne souhaitant pas être abonnés
Marché paysan	1,10 €/ML/jour	1,50 €/ML/jour

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour: 17

Abstentions: 7 (Malaury TORRES, Emmanuelle PLAT, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Renaud PIOLINE, Nicolas SAETTLER)

Contre: 7 (Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Hélène HENRI, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER)

- APPROUVE les tarifs présentés dans les tableaux ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

128 – DEMANDE DE FINANCEMENT DU DEFICIT OPERATIONNEL DE L'OPERATION RHI DE L'ÎLOT BIDOURE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir:

- Approuver le principe de réhabilitation de l'Îlot Bidouré, sur la base du dossier présenté.
- Valider le dossier de demande de financement du déficit opérationnel.
- Valider le montant prévisionnel du déficit opérationnel s'élevant à 888 793 € TTC.
- Solliciter auprès de l'ANAH les aides au taux maximum pour cette opération, soit 70 %, pour un montant de 622 155 € TTC.
- S'engager à financer le reste à charge de cette opération qui s'élève à 266 638 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'ANAH.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le principe de réhabilitation de l'Îlot Bidouré, sur la base du dossier présenté.
- VALIDE le dossier de demande de financement du déficit opérationnel.
- VALIDE le montant prévisionnel du déficit opérationnel s'élevant à 888 793 € TTC.
- SOLLICITE auprès de l'ANAH les aides au taux maximum pour cette opération, soit 70%, pour un montant de 622 155 € TTC.
- S'ENGAGE à financer le reste à charge de cette opération qui s'élève à 266 638 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'ANAH.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

129 – SOLLICITATION DE FOND DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE UNIVERSITE CULTURELLE DU TEMPS LIBRE DANS L'ANCIEN HÔTEL - DIEU

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Une remarque plus qu'une question, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver ce plan de financement afin de restaurer le bâtiment de l'Hôtel Dieu. Ce bâtiment a fait l'objet d'une négociation avec l'Agglomération Provence Verte et on devait y implanter, en lieu et place de l'Université du Temps Libre, un Centre de l'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Alors un CIAP est une structure qui est à la fois touristique et pédagogique qui est liée à un label pour un territoire qui le label d'Art et d'Histoire et qui aurait permis au centre-ville de Saint-Maximin d'activer son potentiel touristique donc économique, qui aurait permis d'accueillir des dizaines de milliers de touristes qui passent par Saint Maximin chaque année, qui aurait permis à tous les enfants de nos écoles, collèges ... de bénéficier d'un accompagnement pour la connaissance et l'architecture de leur territoire. Tout ça sans frais, sans que cela ne coûte un centime à la Commune pour la réfection du bâtiment, pour toute la mise en œuvre de ce magnifique bâtiment

qui est notre ancien Hôtel-Dieu. Donc vous comprendrez que voter maintenant un plan de financement de 1,3 million pour une Université du temps Libre qui n'a absolument pas la même envergure et qui n'aura pas les mêmes impacts sur notre ville et bien notre groupe votera contre cette délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

En ce qui concerne le CIAP, j'ai commencé à en entendre parler lorsque j'étais conseiller municipal de l'opposition et le Maire était Alain PENAL. Il était à l'époque dans le jardin de l'Enclos et puis il a circulé et puis il a fait tout le tour de Saint Maximin. J'en ai entendu parler sous toutes ses formes. Un jour on a voté une délibération pour donner l'Hôtel-Dieu à l'Agglomération de la Provence Verte, l'affaire était tellement bien ficelée que la délibération n'a jamais été transmise. C'est-à-dire qu'elle est restée à l'état de vœu pieux. Donc, vous comprendrez que le CIAP on en est toujours dans des grandes expectatives. J'ai proposé au Président du Conseil Départemental d'installer le CIAP dans le Couvent Royal, c'est quelque chose qui pourrait être très bien adapté mais en ce qui me concerne, je suis convaincu qu'une Université du Temps Libre qui fonctionne bien aura un rayonnement beaucoup plus important pour les Saint Maximinois que le CIAP. J'en veux pour preuve que ce qui se passe à Aix ou dans d'autres lieux où j'ai visité les Université du Temps Libre où cela créé réellement une dynamique auprès des gens du territoire et cela fonctionne très bien. Ceci dit l'avenir nous dira qui a raison.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

L'université du temps Libre ne date pas de Monsieur PENAL mais bien avant puisque c'était l'ancien Maire du Val qui avait pour la première fois proposé ce CIAP et il était implanté en premier lieu à l'Hôtel-Dieu avant d'aller dans le Jardin de l'Enclos, mais ça c'était pour la petite histoire

Effectivement une Université du Temps Libre cela marche très bien lorsqu'il y a une faculté à côté c'est vrai, à Marseille aussi cela marche très bien, En Avignon aussi mais c'est lié à la faculté qui est présente et quant à l'Arlésienne du CIAP, je m'en suis personnellement occupé et tout était prêt pour les signatures, il y a juste l'acte notarié qui n'a pas été fait. Dommage d'ailleurs parce que maintenant cela vous permet de faire autre chose. Nous voterons donc contre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir:

- Approuver le plan de financement.
- Décider de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 200 000 €.
- L'autoriser à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour: 24

Contre: 7 (Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Hélène HENRI, Christian LOM-BARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER)

- APPROUVE le plan de financement.

- DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 200 000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

130 – AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PU-BLIC N°2021SFC12 - NETTOYAGE DES LOCAUX DU POLE CULTUREL « LA CROISEE DES ARTS »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

- de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de l'autoriser à signer le marché public relatif au « Nettoyage des locaux du Pôle Culturel - La Croisée des Arts » avec LHMS et tout document se rapportant à cette affaire,
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- SUIT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché public relatif au « Nettoyage des locaux du Pôle Culturel La Croisée des Arts » avec LHMS et tout document se rapportant à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

131 – AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PU-BLIC N°2021SFC13 - MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES POUR LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal:

- de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de l'autoriser à signer le marché public relatif au « Marché d'assurances risques statutaires pour la commune de Saint Maximin la Sainte Baume » avec AG2R PREVOYANCE par l'intermédiaire du Cabinet SIACI SAINT HONORE et tout document se rapportant à cette affaire
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- SUIT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché public relatif au « Marché d'assurances risques statutaires pour la commune de Saint Maximin la Sainte Baume » avec AG2R PREVOYANCE par l'intermédiaire du Cabinet SIACI SAINT HONORE et tout document se rapportant à cette affaire
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

138 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉE PAR LE MAIRE POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL POUR DOUZE DIMANCHES EN 2022 – DE-MANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour les dimanches cités ci-dessous :

- Dimanches 16, 23 et 30 janvier, soit les trois premiers dimanches des soldes d'hiver,
- Dimanche 17 avril, pour la Fête de Pâques,
- Dimanche 29 mai, pour le jour de la Fête des Mères,
- Dimanches 26 juin et 3 juillet, soit les deux premiers dimanches des soldes d'été,
- Dimanche 14 août, soit le dimanche précédant le jour de la Fête de l'Assomption,
- Dimanches 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre, soit quatre dimanches avant la Fête de Noël,

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour les dimanches cités ci-dessus.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

139 – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD D'ENCADREMENT DU DROIT DE GREVE DES AGENTS DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS LOCAUX (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé décide :

- D'approuver le contenu du protocole d'accord d'encadrement du droit de grève des agents dans certains services publics locaux (restauration scolaire et accueil périscolaire)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le contenu du protocole d'accord d'encadrement du droit de grève des agents dans certains services publics locaux (restauration scolaire et accueil périscolaire),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

140 - CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

de l'autoriser à créer les postes sus-indiqués

Dit que les crédits nécessaires à la dépense font l'objet d'une inscription au B.P du budget de la commune,

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à créer les postes sus-indiqués

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

141 – APPROBATION D'UNE CHARTE INFORMATIQUE A DESTINATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- Décider d'adopter la Charte informatique telle qu'elle est présentée en annexe
- Dire que cette Charte sera communiquée à tout utilisateur des ressources informatiques et téléphoniques mis à disposition par la Commune

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- DECIDE d'adopter la Charte informatique telle qu'elle est présentée en annexe
- DIT que cette Charte sera communiquée à tout utilisateur des ressources informatiques et téléphoniques mis à disposition par la Commune

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

142 – CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS SUITE A MUTATION

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

- De l'autoriser à signer la convention financière annexée et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière annexée et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

143 – ANNULATION ET REFACTURATION FACTURES EAU ET ASSAINISSE-MENT 1et ET 2ème SEMESTRES 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- L'autoriser à procéder à l'annulation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 4 439,30 € pour la partie eau,

- L'autoriser à procéder à l'annulation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 1 274,17 € pour la partie assainissement,
- L'autoriser à procéder à la refacturation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 1 217,50 € pour la partie eau,
- L'autoriser à procéder à la refacturation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 861,11 € pour la partie assainissement.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'annulation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 4 439,30 € pour la partie eau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'annulation des factures des 1 ers et 2 èmes semestres 2020 pour un montant total de 1 274,17 € pour la partie assainissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la refacturation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 1 217,50 € pour la partie eau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la refacturation des factures des 1 ers et 2èmes semestres 2020 pour un montant total de 861,11 € pour la partie assainissement.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS ÉCRITES

Le 5 décembre 2021, le groupe Réussir ensemble Saint-Maximin a déposé le courriel suivant :

Je vous prie de trouver ci-après les questions orales que notre groupe souhaite poser. En vous en souhaitant une bonne réception:

- 1. Qu'avez-vous entrepris depuis nos derniers échanges pour faire cesser la construction illégale à Fontrouvade et réouvrir le chemin fermé de façon abusive? Le permis de construire est-il toujours en instruction? À quelle date exacte a-t-il été déposé net quel est le délai de réponse de la mairie qui s'applique?
- 2. Concernant le chemin du Moulin, est-ce que la décision de justice obligeant le propriétaire de débloquer le chemin dont vous avez parlé au dernier conseil a été notifiée? Pouvez-vous nous donner les références exactes de cette décision ou nous la transmettre si elle est en votre possession?
- 3. Nous apprenons de la délibération relative à L'îlot Bidouré que l'ABF a refusé la démolition de la MJA et de ce fait reconnaît la valeur patrimoniale de ce bâtiment à laquelle vous et vos équipes sembles aveugles. Cela modifie donc la nature du projet pour lequel le conseil s'était prononcé. Est-ce que vous comptiez en parler devant le conseil et soumettre à son approbation ce nouveau projet? Est-ce que le permis de cons-

- truire a été déposé dans le délai mentionné dans la promesse de vente, le 30/10/2021? Est-ce que cette promesse a été enregistrée aux hypothèques où elle est sous seing privé?
- 4. Pourrait-on savoir où en est la mise en place de la plateforme d'achats et chèques cadeaux auprès des commerçants locaux? Est-elle opérationnelle et combien de commerçants ont adhéré au système des chèques cadeau? Des questions demeurent aussi au sujet des frais prélevés sur les commerçants par la plateforme. En conseil vous nous avez présenté un devis du prestataire qui faisait état de 2,9% de frais, ce qui nous paraissait déjà élevé. A la réunion des commerçants vous avez donné le chiffre de 5%. Quel est le vrai chiffre? Aussi, pour les chèques cadeau qui vont remplacer les colis de Noel, est-ce qu'ils pourront être dépensés dans plusieurs commerces ? Est-ce que les commerçants sont tenus de rendre la monnaie?
- 5. Le département du Var vous a accordé un délai supplémentaire pour le démontage des jeux d'enfant au jardin de l'Enclos fixe au 15 décembre. Est-ce qu'il est prévu de remonter dans la foulée les jeux au nouvel emplacement que vous avez choisi, entre le cimetière et l'autoroute? Je rappelle que nous proposions la cour de la MJA qui nous semble beaucoup plus adaptée. Si un délai entre le démontage et le remontage des jeux était prévu pouvez vous nous le communiquer?
- 6. De nombreux saint-maximinois nous écrivent parce qu'ils souhaitent assister au CM et découvrent avec stupéfaction qu'il se tient en semaine à 15h, horaire compliqué pour les actifs. Pouvez-vous réfléchir à un horaire qui permet aux saint-maximinois mais aussi à tous les conseillers municipaux actifs d'y assister? D'autant plus que les commissions municipales se tiennent aussi en milieu de journée. La majorité des communes organisent leur conseil municipal et commissions après les horaires de travail. Surtout lorsque, comme à Saint-Maximin, la plupart des conseillers municipaux sont bénévoles et ne reçoivent aucune indemnité, cela leur évite de subir de surcroît une perte de revenus et continuer à faire ce pourquoi ils ont été élus. Proposer des horaires adaptés est une condition nécessaire (hélas non suffisante) pour que la démocratie locale s'exerce. Il serait également plus démocratique de reprendre les diffusions en direct du conseil municipal.

Réponse à la 1ère question du groupe Réussir ensemble Saint-Maximin Intervention de Monsieur le Maire

Un procès-verbal a été dressé et un arrêté d'interruption des travaux pris, c'est le procureur de la République qui a été saisi et nous attendons maintenant son retour. En ce qui concerne le permis de construire, il était encore en cours d'instruction mardi, on attendait l'avis de la CDPENAF, c'est-à-dire la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Je crois que nous avons reçu cet avis entre-temps, qui était négatif, donc le permis de construire ne sera pas délivré puisqu'il n'y a pas d'autorisation des services de l'Etat.

Réponse à la 2ème question du groupe Réussir ensemble Saint-Maximin

Comme le jugement intervenu le 9 octobre 2019, avant que nous soyons élus, n'a jamais été notifié à Monsieur BUREL, ce qui aurait dû être fait en son temps, nous avons dû relancer la procédure. L'assignation de Monsieur BUREL devant le juge de l'exécution a été transmise au tribunal qui a fixé la date d'audience au 18 janvier 2022, donc dans quelques jours. Elle a également été adressée à l'huissier pour signification. Voilà pour cette procédure.

Réponse à la 3ème question du groupe Réussir ensemble Saint-Maximin

Je pense que Madame GARELLO a de bien meilleures informations que moi parce que j'ai reçu la société UNICIL, j'ai reçu ses architectes. Nous avons une réunion dans quelques jours avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui a changé puisque Madame CUMIN nous a quittés. Le nouveau a été nommé, je crois, le 6 novembre ou quelque chose comme ça, il n'y a pas bien long-temps, un peu moins d'un mois. Une réunion a été programmée à laquelle je serai présent avec les représentants de la société UNICIL, les architectes chargés du projet et l'Architecte des Bâtiments de France et ensemble, ils nous diront s'ils sont arrivés à un accord ou pas, mais pour l'instant il n'y a rien qui a été décidé. Sinon la réunion n'aurait même pas lieu d'être.

Réponse à la 4ème question du groupe Réussir ensemble Saint-Maximin

La plateforme fonctionne, d'ailleurs nous avons commencé ce matin à donner des chèques-cadeaux aux aînés de plus de 75 ans, qui bénéficient chacun d'un chèque-cadeau de 40 €. Quand on dit un chèque-cadeau, ça peut être un de 40 € ou un de 20 € et deux de 10 €, ce qui est plus facile pour les gens qui veulent couvrir des petits achats car on ne rend pas la monnaie sur les chèques-cadeaux comme sur les bons COS. On nous demande également combien de commerçants sont concernés, de mémoire je crois qu'on en a 70 mais ça continue à arriver, il y en avait encore 26 je crois qui ont été recensés par Christophe qu'on doit rajouter sur la liste, donc peut-être qu'on en est autour de 80 aujourd'hui mais le chiffre n'est pas exact parce qu'il évolue au fur et à mesure. Voilà ce qu'il en est des chèques-cadeaux.

En ce qui concerne les frais, il y en a 5 % au total qui sont rétrocédés ensuite à la Commune, et qui permettent de couvrir les frais de fonctionnement de la plateforme, c'est-à-dire que pour la Commune cela revient à une opération blanche.

Ces chèques fonctionnent, comme les bons COS, si ce n'est qu'on ne peut les utiliser que dans la commune puisque les commerçants chez qui il est possible de les utiliser sont tous nécessairement de Saint Maximin.

L'opération durera bien au-delà des fêtes de Noël, tout au long de l'année, puisque s'il y a des départs à la retraite dans la collectivité on pourra donner les chèques-cadeaux plutôt que de mettre 100 €, par exemple sur le bulletin de salaire sous forme de prime, on pourra donner 100 € en chèque-cadeau. De la même façon, les grosses entreprises de Saint Maximin, il y en a déjà un certain nombre, vont remplacer les bons COS par des chèques-cadeaux. Le gros intérêt c'est que les salariés à qui elles vont donner des chèques-cadeaux pourront les utiliser mais uniquement dans les entreprises locales, donc ça permettra de réinjecter des montants relativement importants dans le tissu économique local.

Réponse à la 5ème question du groupe Réussir ensemble Saint-Maximin

Le démontage-remontage fait nécessairement l'objet d'un marché public, nous avons lancé un marché pour lequel une seule entreprise a répondu, j'ai oublié son nom, peut-être qu'il est indiqué quelque part, mais c'est une entreprise de Cuers. Nous l'avons retenue parce qu'il n'y en avait qu'une mais cette entreprise ne peut pas réaliser les travaux avant le début du mois de janvier. Nous avons notifié au conseil départemental qu'il ne nous était pas possible de démonter le jardin d'enfants et le remonter avant le début du mois de janvier.

En ce qui concerne la cour nord de la MJA, nous allons y implanter un mobil-home qui servira de base de vie pendant deux ans pour toutes les entreprises qui travaillent au chantier de la Basilique.

Réponse à la 6ème question du groupe Réussir ensemble Saint-Maximin

Beaucoup de communes font les conseils en journée, surtout de la taille de Saint Maximin. Effectivement, les petites communes où il n'y a que très peu d'agents communaux de mobilisés, Ollières, Pourcieux, font les conseils municipaux le soir. Dès qu'on dépasse les 15 000 habitants, regardez les communes voisines, c'est le cas à Brignoles, à Solliès-Pont, à Toulon (eux c'est toute la journée, ils en font un par trimestre) donc nous faisons les conseils la journée parce que nous avons besoin de beaucoup plus de personnel.

En ce qui concerne la retransmission, nous avons essayé de les faire nous-mêmes et la qualité était plus que médiocre, on l'a fait une fois ou deux sur Facebook et ce n'était pas vraiment extraordinaire. Nous avons fait faire des devis mais ça coûte fort cher et je pense qu'il y a mieux à faire que de diffuser les conseils municipaux, que de dépenser autant d'argent pour cela.

Le 3 décembre 2021, le groupe Union pour Saint-Maximin a déposé le courriel suivant :

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de trouver ci-après les questions écrites que nous souhaitons vous poser pour le conseil municipal du 07 décembre 2021.

1. Surveillance et sécurité de la ville :

Lors de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2020, lors de la discussion sur le rapport des orientations budgétaires 2021 vous nous avez présenté le projet d'équipement de la commune en vidéo-surveillance qui devait remplacer la surveillance effectuée par la société Answer.

Nous souhaiterions savoir où en est le projet à ce jour, combien de caméras ont été installées, comme annoncé, sur les points sensibles et combien d'agents de police municipale ou d'agents de surveillance de la voie publique ont été recrutés pour assurer je cite : « la surveillance de Saint-Maximin toutes les nuits, 7/7 j ».

2. Projet MJA:

A la lecture du dossier de calibrage RHI concernant le projet de l'ilot Bidouré, nous apprenons que le projet de la MJA a été sensiblement modifié. Nous souhaiterions connaître la teneur exacte du nouveau projet et avoir un point précis sur l'état du dossier.

3. Chemins communaux:

Les chemins communaux qui vous ont été signalés fermés lors du dernier conseil municipal ne sont toujours pas ouverts. Il s'agit des chemins de Font Trouvade, Recours et Chemin du Moulin. La réouverture étant de votre compétence pouvez-vous nous dire où en sont les procédures à mettre en œuvre ?

4. Parking du Pré de Foire:

Des travaux ont lieu sur le Pré de Foire entravant encore un peu plus la circulation déjà très difficile en centre-ville. Aucune information n'a été donnée au conseil municipal concernant ce projet dont nous avons découvert la teneur dans le dernier bulletin municipal. A regarder cette information succincte il ne semble y avoir aucune transformation d'importance ni gain de places de parking. Et tout ceci pour quel coût? Pourriez-vous nous donner le plan de financement de ces travaux.

Réponse à la 1ère question du groupe Union pour Saint-Maximin Intervention de Monsieur le Maire

En ce qui concerne l'année qui vient de s'écouler, nous avons remis à niveau toutes les caméras car il y avait beaucoup de caméras sur Saint Maximin mais il y en avait une bonne proportion qui ne fonctionnait plus depuis très longtemps donc on a dû en changer six complètement pour un coût de 36 000 €, auxquels il convient d'ajouter le contrat d'entretien qu'il a fallu renouveler complètement qui était de 19 000 €, ce qui fait 55 000 €. Ça c'est sur l'année 2021, c'est ce que nous avons consacré.

Ceci dit, comme je m'y étais engagé lorsqu'on a mis un terme à la société Answer, nous avons recruté deux ASVP pour que les caméras - c'est bien beau d'avoir des caméras mais encore faut-il qu'il y ait quelqu'un qui soit derrière pour regarder ce qui se passe sinon ça n'a pas un gros intérêt si ce n'est regarder les films quelques jours après - donc nous avons recruté deux ASVP, il y en a un qui va nous quitter, parce qu'il a des problèmes de santé qui font qu'il ne peut pas rester assis toute la nuit devant un écran, il va donc changer d'affectation et de commune. Nous avons ouvert une procédure pour le remplacer pour toujours avoir deux agents pour que 7 nuits sur 7 il y ait quelqu'un devant les écrans, il faut qu'on en ait au moins deux qui tournent. Voilà pour ce qui est des agents.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Donc vous nous assurez qu'à aujourd'hui, 7 jours sur 7, toutes les nuits, il y a une surveillance, quelqu'un qui surveille les caméras.

Intervention de Monsieur le Maire

Il n'y en a plus qu'un sur une période d'un mois à peu près et qui va être remplacé donc il y en aura deux à partir de fin janvier.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Deux agents qui assurent la surveillance 7 jours sur 7 ?

Intervention de Monsieur le Maire

Deux ASVP, oui, qui se relaient.

Pour ce qui est de la période à venir, en ce qui concerne les caméras, aujourd'hui nous ne pouvons en avoir que 49. Le logiciel et le serveur dont on dispose bloquent à 49 et nous ne pouvons pas en gérer plus que ça. Donc nous devons modifier et acheter un nouveau serveur avec le logiciel qui va avec, ce sera inscrit sur le budget 2022, pour un montant de 55 000 €.

En ce qui concerne le parc des sports, mais aussi les jeux d'enfants qui seront installés en face, il y a 13 caméras qui sont prévues également qui sont dans le marché du parc des sports qui seront déployées. Pour le reste, puisque nous ne pouvons pas du jour au lendemain décider de mettre une caméra à un endroit ou un autre du centre-ville, nous avons fait toute un repérage sur l'ensemble de la ville de Saint Maximin de tous les lieux où il serait intéressant stratégiquement de mettre des caméras et nous avons fait la demande au préfet, nous avons eu le retour du préfet sur l'ensemble des points et maintenant nous allons voir combien on peut en mettre de supplémentaires dans le cadre du budget 2022.

Nous avons pu d'ailleurs mesurer l'efficacité des caméras pour l'école qui avait été cambriolée et qui a été taguée plusieurs nuits consécutives depuis deux ou trois mois. Une intervention conjointe du centre de vidéosurveillance, de la police municipale et de la gendarmerie nationale a permis d'arrêter trois jeunes puisque pendant plusieurs soirs, nous avons surveillé plus particulièrement l'espace qui est situé entre les écoles Jean Moulin, Jean Jaurès et Paul Verlaine. Un soir ils ont vu trois jeunes là-bas donc ils ont saisi les deux équipes d'astreinte de la police municipale et de la gendarmerie nationale qui se sont rendus sur les lieux et qui ont interpellé les trois jeunes à l'intérieur de l'école qui ont avoué les faits. Ça montre l'efficacité de la vidéosurveillance puisque c'est grâce à eux que les patrouilles se sont rendues sur les lieux.

Réponse à la 2^{ème} question du groupe Union pour Saint-Maximin Intervention de Monsieur le Maire

J'ai déjà répondu à Madame GARELLO.

Intervention de Madame Mireille BOEUF

Vous nous avez dit tout à l'heure que vous ne saviez pas pour le moment et qu'une réunion avec l'ABF, UNICIL et l'architecte était prévue, c'est bien ce que j'ai entendu?

Dans le document 128b que vous annexez à la délibération, il est quand même bien dit en page 27 que « l'opération située boulevard Rey à l'emplacement d'une ancienne école sur ce site la ville a prévu avec l'opérateur UNICIL la construction d'une cinquantaine de logements dont 23 logements locatifs sociaux et 15 logements pour jeunes actifs. Le projet initial, mentionné dans le dossier d'éligibilité qui portait sur 76 logements est en effet en cours d'évolution compte tenu l'obligation de conservation du bâtiment principal existant imposé par l'ABF. » C'est donc qu'il y a bien un nouveau projet.

C'est ce qui est écrit dans votre document, qui émane de vos services.

Réponse à la 3ème question du groupe Union pour Saint-Maximin

Intervention de Monsieur le Maire

Pour ce qui est de Font Trouvade, ça a été transmis au parquet et maintenant nous attendons la décision de justice puisque le conseil municipal n'est qu'une assemblée délibérante et n'a pas de

pouvoir judiciaire. C'est le parquet qui va prendre les décisions qui s'imposent.

Pour ce qui est de Recours, je sais qu'un chemin qui contourne un champ de vignes a été fermé par les propriétaires, je l'ai vu en passant et je ne suis pas du tout convaincu que ce soit le chemin communal. Le chemin communal, sur les tracés anciens, passe devant la ferme de Recours donc il faudra vérifier tout ça plus précisément et je demanderai à la commission des chemins de s'emparer de ça pour le regarder de façon plus précise.

En ce qui concerne le chemin du Moulin, comme je vous l'ai dit, le tribunal devrait statuer au

mois de janvier et je vous dirai plus précisément où on en est.

Réponse à la 4ème question du groupe Union pour Saint-Maximin

Intervention de Monsieur le Maire

Pour le plan de financement, le coût s'élève à 210 000 € hors taxes, c'est un marché qui a été passé avec la société COLAS pour un montant de 400 000 €, un marché annuel qui concerne tous les travaux de voirie, donc il n'y a pas eu de marché spécifique pour le Pré de Foire. Ces 400 000 € sur l'ensemble des voies et chemins pour lesquels ils vont refaire les enrobés et des travaux. Dans le cadre de ces 400 000 €, il y en a 210 000 qui ont été attribués au Pré de Foire. En ce qui concerne les gains, il n'y a pas de gain de beaucoup de places, le but de l'opération n'était d'ailleurs pas d'augmenter notablement le nombre de places, on est entre 8 et 10 places supplémentaires, mais ça permet d'avoir un accès beaucoup plus facile pour les PMR notamment, il y a une rampe qui leur permet d'y accéder beaucoup plus facilement. Il y a des points d'accès pour recharger les véhicules électriques, des trottoirs qui ont été faits qui rendent les accès beaucoup plus propres que ce qu'ils n'étaient auparavant, puis un revêtement en enrobé qui a été refait notamment devant les points d'apports volontaires où la chaussée était là aussi profondément dégradée donc on a refait l'ensemble. Nous allons tracer les places de parking probablement demain ou aprèsdemain, et l'ensemble sera terminé.

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

Concernant ces travaux, c'est très bien, mais je ne pense pas que c'était la bonne période, avant les fêtes de Noël. Il aurait été préférable de faire les travaux après les fêtes, en janvier, février ou mars, mais pas à ce moment-là de l'année. Cela pénalise énormément le centre-ville.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 16h55.

Fait à Saint-Maximin, le 16 décembre 2021

Le Maire, <u>Alain DECANIS</u>